Service Mineurs Non Accompagnés

Seine et Marne

(MNA77)

Adresse du service

14 rue des Fossés

77 000 Melun

Téléphone : 01 64 87 87 14

: 06 47 46 62 87

@ : secretariat.mna77@larosedesvents.org

I. Définition du Mineur Non Accompagné (MNA)

Plusieurs critères déterminent la qualité juridique de « mineur non accompagné » en France :

- **l'origine étrangère** : il s'agit de ressortissants de pays tiers ne disposant pas de la nationalité française.
- **l'âge** : il doit s'agir d'une personne âgée de moins de 18 ans, conformément à l'article 388 du Code civil ;
- **l'isolement** : il s'agit d'individus mineurs dont « aucune personne majeure n'est responsable légalement sur le territoire national ou ne prend effectivement en charge et ne montre de volonté de se voir durablement confier l'enfant, notamment en saisissant le juge compétent ».

I. Définition du Mineur Non Accompagné (MNA)

DISPOSITIONS RELATIVES A LA TRAITE DES ETRES HUMAINS (TEH) :

Au sein de l'Union européenne, la traite a fait l'objet d'une directive de 2011, que la France a transposée ainsi que d'une stratégie 2012-2016 mise en œuvre par la Coordonnatrice européenne de la lutte contre la traite d'êtres humains. Elle fait également partie des priorités de l'agenda européen des migrations de mai 2015, sous l'angle de la lutte contre les réseaux criminels de passeurs. La traite des êtres humains fait en outre partie d'une des 13 priorités retenues du cycle politique européen de lutte contre la criminalité organisée (2013-2017) et devrait être maintenue dans le prochain cycle (2018-2022).

I. Définition du Mineur Non Accompagné (MNA)

Quelques chiffres de janvier à mai 2018 : (source CD77)

6 409 MNA en France à ce jour

662 MNA pris en charge en Seine-et-Marne

3 MNA accueillis en moyenne par jour au sein de l'Ase du 77

Une augmentation de **85%** pour l'année 2018

I. Définition du Mineur Non Accompagné (MNA)

a. TYPOLOGIE du public :

- **Motif du départ** :

Angélina ETIEMBLE, Docteur en sociologie et spécialiste de l'immigration, notamment des mineurs isolés étrangers, propose une typologie en 5 catégories des mineurs étrangers isolés[1] qui sont en grande majorité des garçons âgés de 15 à 18 ans :

- **Les « exilés »** : ces derniers proviennent des régions ravagées par la guerre et les conflits ethniques. Les raisons de leur départ sont multiples : craintes des répressions en regard de l'activité politique de leurs proches ou de leur appartenance ethnique, décès de leurs parents dans les conflits armés, évitement d'un enrôlement contraint dans les forces armées régulières ou dans les troupes rebelles ;
- **Les « mandatés »** : leur départ est incité, voire aidé, par leurs parents ou leurs proches afin qu'ils puissent échapper à la misère. Par exemple, le mineur a le mandat de se rendre en Europe pour poursuivre ses études, trouver un travail afin de soutenir financièrement la famille restée au pays ;
- **Les « exploités »** : ils se retrouvent aux mains de trafiquants hétéroclites et parfois sous couvert d'un accord parental : réseaux de prostitution et de pédophilie, trafic de drogues (enfants-mules), travail illégal, esclavage ;
- **Les « fugueurs »** : victimes de maltraitance, ils quittent leur famille ou l'orphelinat ;
- **Les « errants »** : vivant de la mendicité, d'emplois de fortune, de prostitution, de délinquance, ils décident de quitter leur pays natal afin de tenter leur chance dans un pays riche.

II. L’accueil au sein du service MNA de La Rose des Vents

Dans le cadre de ce dispositif expérimental, le service MNA77 de LA ROSE DES VENTS propose 2 types d’accueil :

>>>> L'accueil en appartements diffus en semi-autonomie avec des rdv réguliers avec le référent éducatif. L’accompagnement visera à développer leur autonomie dans toutes leurs démarches : gestion budgétaire, administrative, d’insertion et liées à la gestion de leur logement. ***Capacité d’accueil de 125 places***

>>>> 2 sas d’observation et d’évaluation ont été mis en place après la fermeture des dispositifs UDOBOR. Ils ont comme objectifs d’initier les nouveaux arrivants de mise à l’abri, aux gestes de la vie quotidienne, à l’apprentissage des codes et des règles du vivre ensemble et amorcer les démarches liées à leur situation administrative et d’insertion. La présence éducative y est renforcée. ***Capacité d’accueil de 25 places***

II. L’accueil au sein du service MNA de La Rose des Vents

Les objectifs du service MNA 77 ont 5 axes prioritaires :

- Favoriser l’accès aux soins, à la santé et au suivi psychologique
- Faciliter l’insertion sociale et la régularisation
- Soutenir l’accès à la scolarisation, à la formation professionnelle et à l’emploi
- Développer l’épanouissement du lien social en favorisant l’accès à la culture, aux loisirs et aux activités sportives
- Consolider l’autonomie budgétaire et amorcer les démarches de recherche d’hébergement

II. L'accueil au sein du service MNA de La Rose des Vents

Etablissement Enfance / Jeunesse 77
Service MNA au 22.01.2019

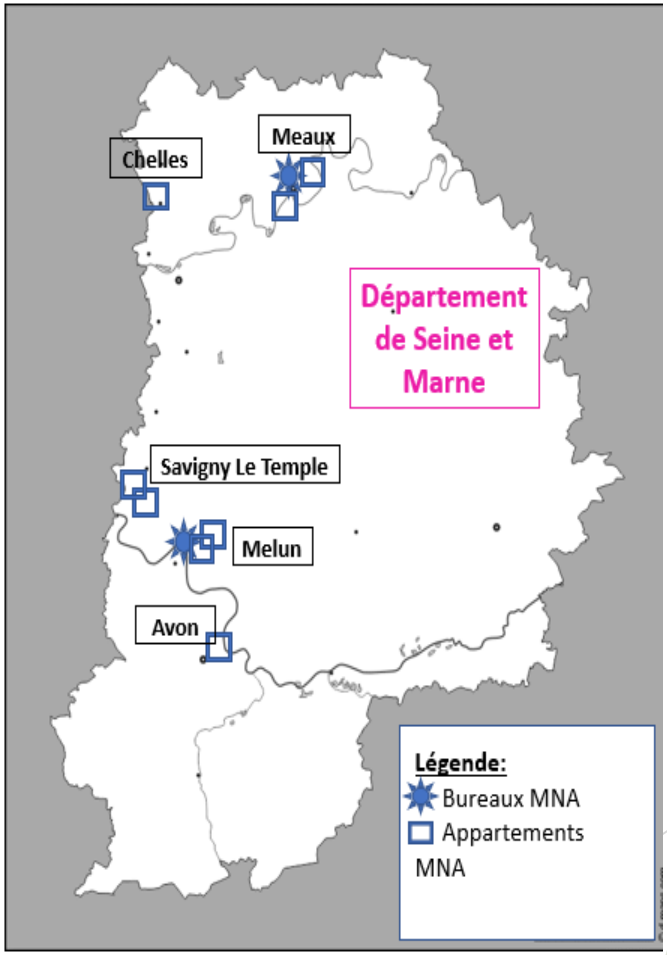

MNA:
Meaux: 80 places
Melun: 70 places

II. L’accueil au sein du service MNA de La Rose des Vents

Des professionnels polyvalents :

Les MNA sont venus modifier les pratiques professionnelles des structures classiques de la protection de l’enfance. Ces professionnels ont dû se former et se qualifier à cet accompagnement global et spécifique. Leurs compétences regroupent :

- la connaissance de la situation des personnes accompagnées ;
- l’identification des besoins des mineurs non accompagnés ;
- la prise en compte de ces besoins dans le projet personnalisé du mineur ;
- le développement des outils spécifiques et des partenariats nécessaires à l’accompagnement des MNA.

II. L'accueil au sein du service MNA de La Rose des Vents: les tranches d'âge

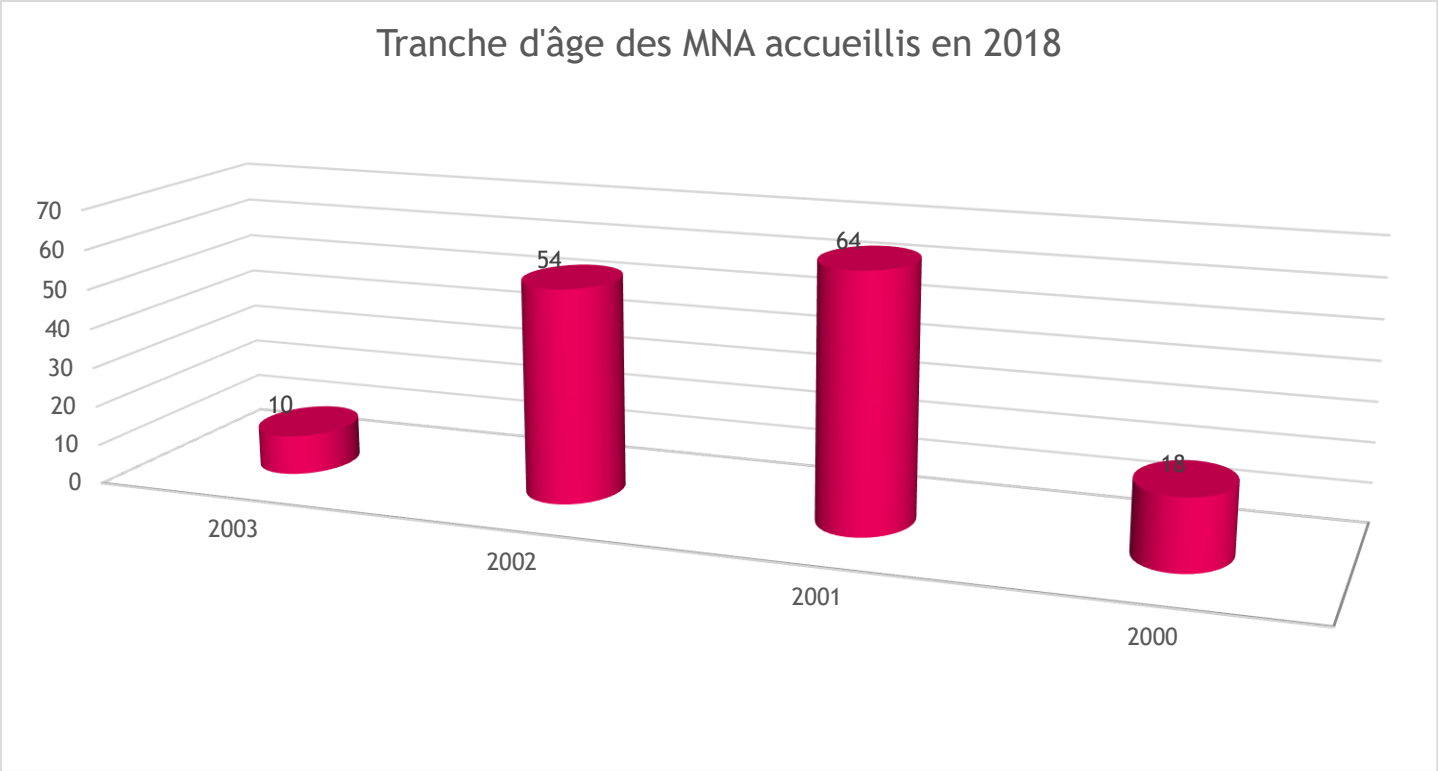

II. L'accueil au sein du service MNA de La Rose des Vents: la scolarité

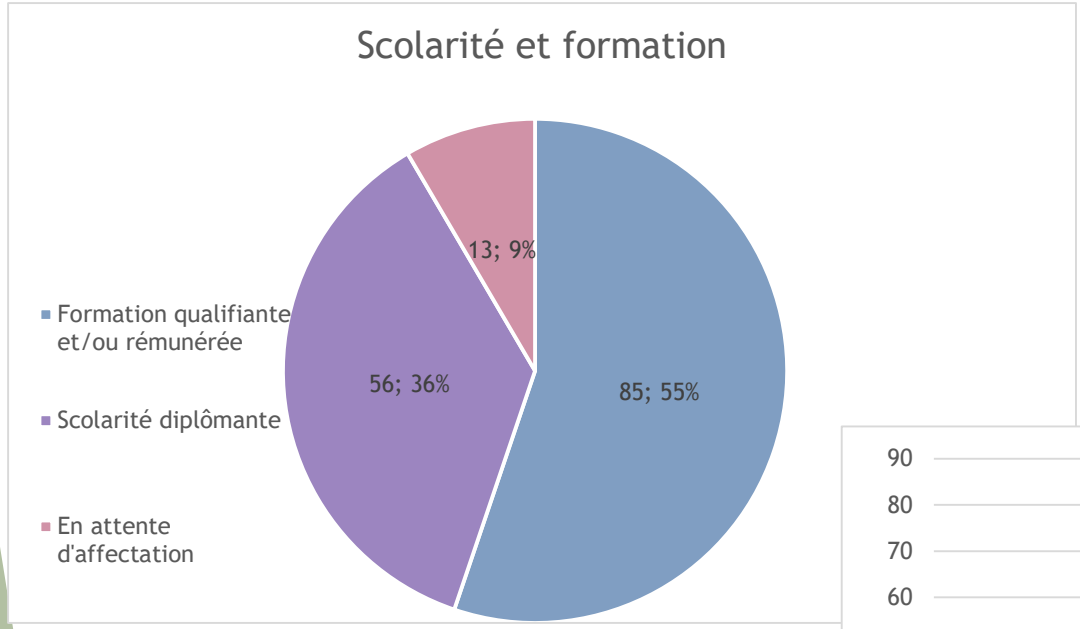

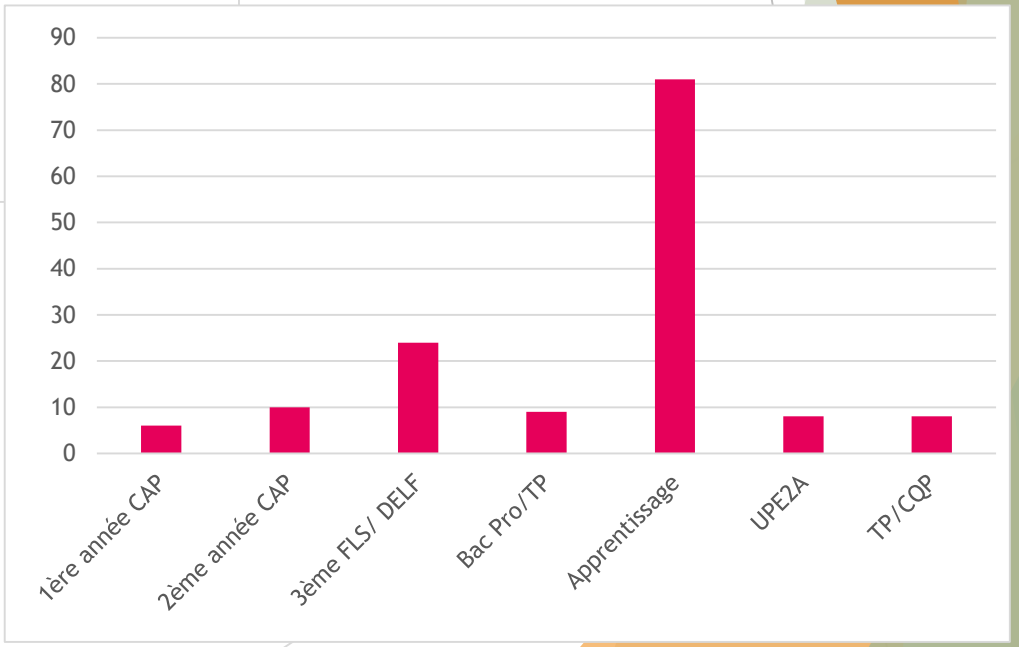

II. L'accueil au sein du service MNA de La Rose des Vents: les loisirs

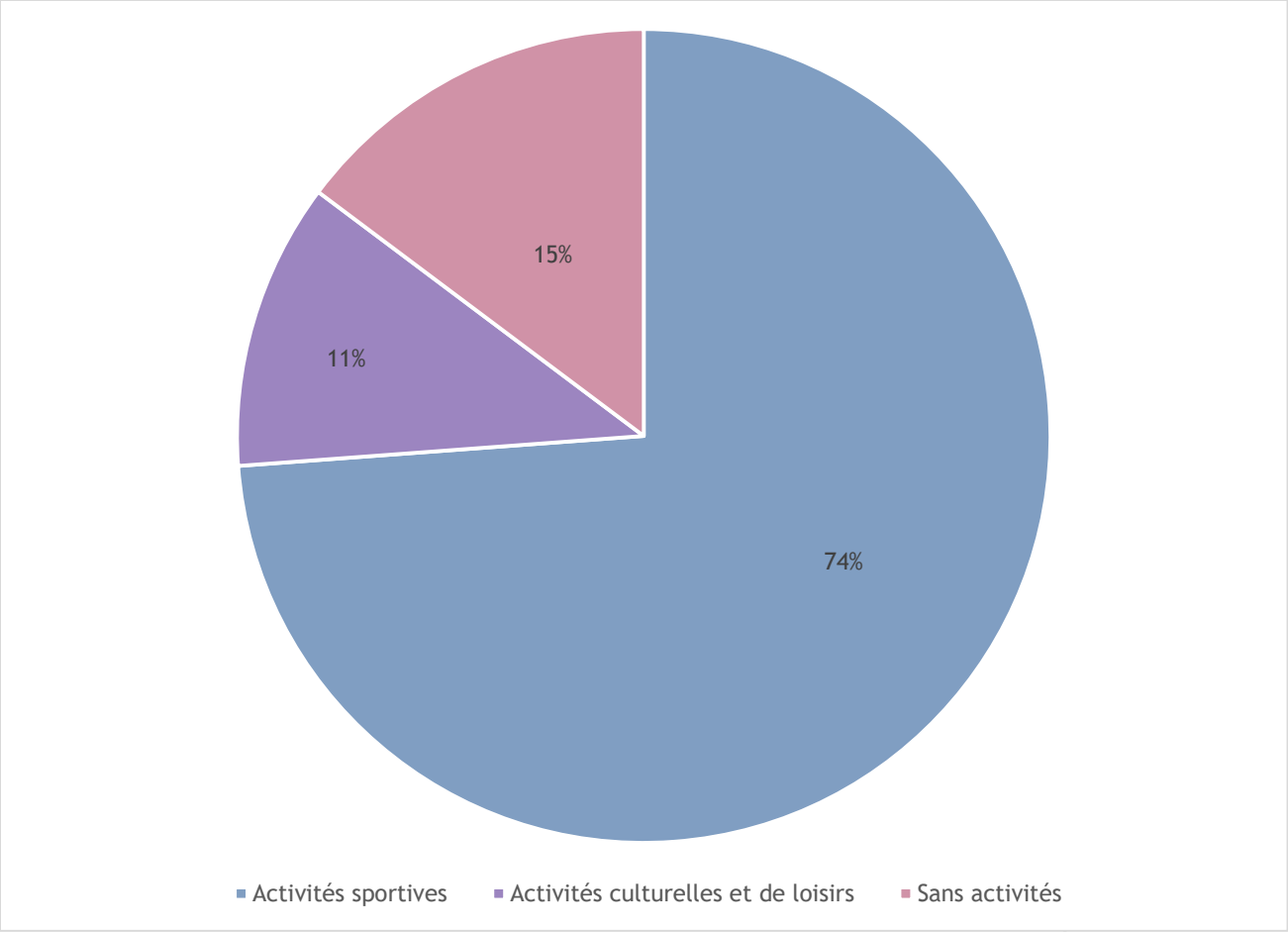

III. L’accompagnement vers la sortie

En effet, de plus en plus de jeunes sortent du dispositif avec :

- Une formation qualifiante et rémunérée
- Un dossier SIAO finalisé lui permettant d’accéder au dispositif d’hébergement
- Des droits ouverts pour les dépenses de santé
- Un récépissé en vue de l’obtention d’un titre de séjour
- Un large réseau de ressources pour la gestion des contraintes du quotidien
- Un budget sur un compte bancaire lui permettant de faire face à ses frais divers.

III. L'accompagnement vers la sortie

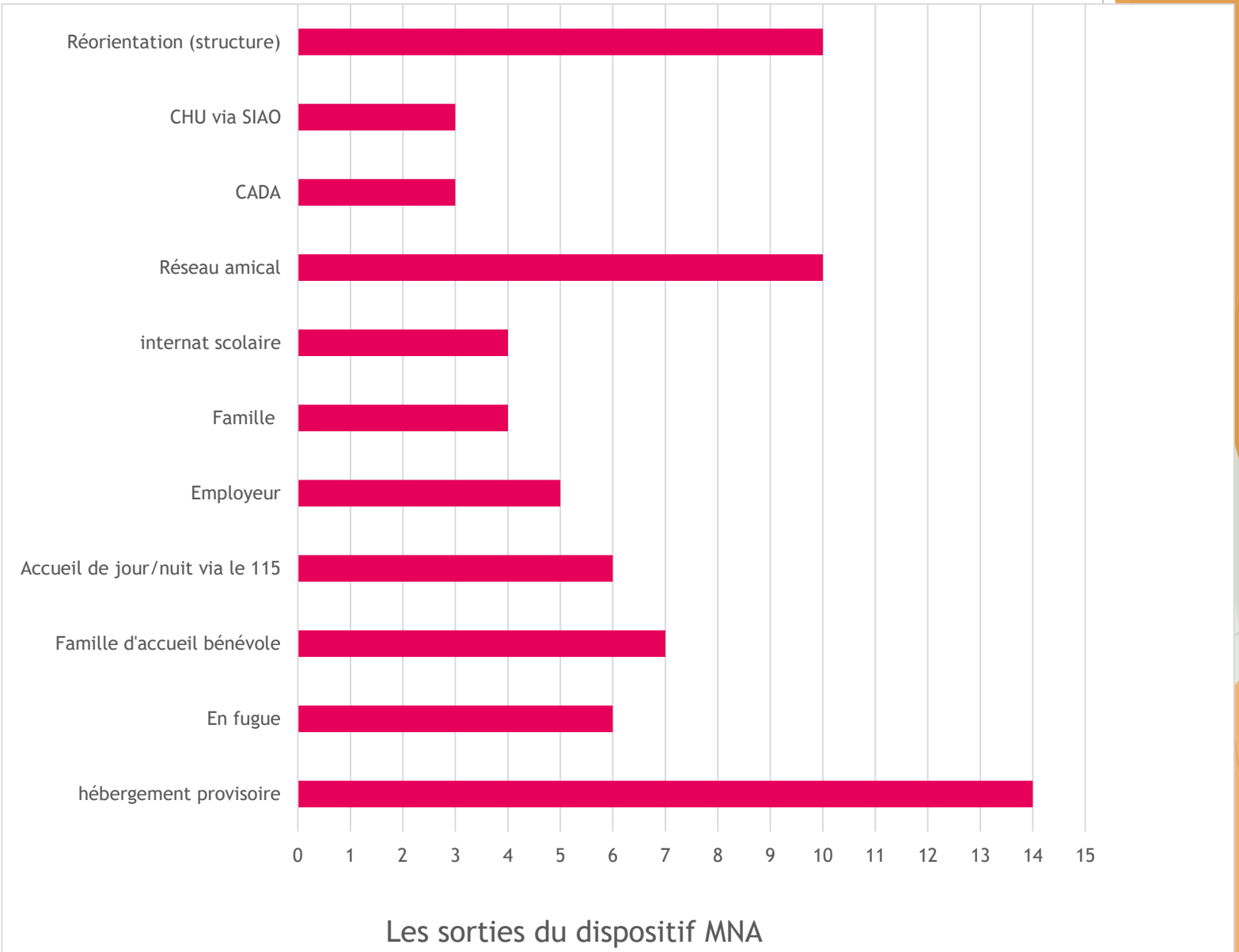

IV. Partenariats et travail en réseau

- **Sur l'accompagnement à l'insertion :**
  - **la DIRECCTE**
  - Tous les centres de formations comme **ICAM, UTEC et tous les IMA**
- **Sur la captation des appartements :**
  - **Soliha**
  - **Les agences (ORPI, Agence Pascal...)**
  - **De** nombreux **bailleurs privés** nous sollicitent pour nous proposer des logements.
- **Pour les cours d'alphabétisation:**
  - **Centres Sociaux**
  - **Bénévoles**
- **Les Activités Sportives :**
  - **les clubs de football** sont les plus prisés par les jeunes. Les demandes sont nombreuses. Les dirigeants facilitent leur inclusion au sein des clubs.
  - **Les services municipaux nous mettent également des salles polyvalentes à disposition (Meaux, Trilport..)**
- **Les Sorties et activités culturelles:**
  - En lien avec **les salles de spectacles du département et de PARIS**.
  - Les autres services de LRDV ont pu nous associer à des sorties.
  - Nous inscrivons également systématiquement les jeunes dans les médiathèques de proximité.
- **Les démarches administratives :**
  - Jeunes Errants, service départemental que nous pouvons solliciter pour nous aider dans le montage des dossiers, nous conseiller.
  - Préfecture, consulats et ambassades
- **La santé :** PASS, PMI, centres de soins…

MERCI